

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 4 juin 2012

Convocation du : 25 mai 2012

**Objet** : FINANCES  
Règlement des MAPA.

Modification du Règlement interne pour la passation des marchés à procédure adaptée.

L'an deux mille douze, le quatre juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Jean-Claude Salles, Premier Vice-Président.

**Secrétaire de séance** : Madame Martine Barbet

**Étaient présents** : G. Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, F. Regord, JL Pelloux, P. Aubin.

**Excusés** : Roger Fournel, Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Michel Mescle, Gérard Garcin  
Claudette Dargot remplacée par Nadège Lombard

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Jean-Claude Salles, Président de séance par délégation, rappelle aux délégués communautaires le règlement interne pour la passation des marchés à procédure adaptée validé par délibération en date du 16 juin 2009.

Compte tenu de l'évolution du Code des Marchés Publics, il convient de modifier ce règlement en intégrant les points suivants :

- modification des seuils applicables aux marchés et contrats de la commande publique
- les délégations du Président au Bureau, aux Vice-Présidents et Directrice

Il propose que le règlement interne soit modifié en tenant compte de ces points.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes du règlement interne modifié pour la passation des marchés à procédure adaptée et charge le Président de son application.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012\_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012  
Publication : 07/06/2012

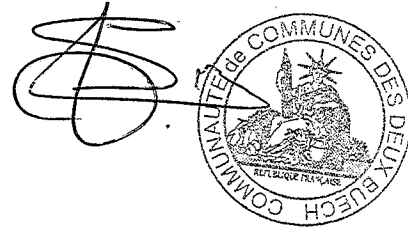
Pour le 1er Vice-Président



votants : 17  
pour : 17  
abstention : 0  
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Jean-Claude Salles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012\_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012  
Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président

